CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2009.

PRESENTS: MM. LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint-AUSSOURD Louisette, PINGAUD Patrice, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, GUETRE Lucette.

ABSENTS : MM FRELOT Claudine, excusée – PAVAGEAU Nathalie, excusée - BIGOT Alain - PERGAUD Laurent.

Secrétaire de séance : Mlle AUSSOURD Louisette.

SERVICE EAU - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a lieu de recruter un agent pour procéder au relevé annuel des compteurs d'eau.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de procéder au recrutement de Mme Nadine DUFRENOY en qualité d'agent contractuel, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour la période du 7 décembre au 20 décembre 2009, afin de faire face à ce besoin occasionnel,
- fixe la durée hebdomadaire de travail à 23 heures,
- décide que l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 281, indice majoré 292,
- autorise le Maire à établir et à signer le contrat correspondant.

MISE A PRIORITE DE LA RD 5

Le Département se propose de mettre à priorité la Route Départementale n° 5, de la limite de l'Indre à la RD 78.

Conformément aux règles en vigueur, le Conseil Général finance les intersections entre deux routes départementales et les Communes sont tenues de participer à hauteur de 50 % pour l'équipement des carrefours où une voie communale est en cause.

Pour le projet envisagé, la participation de la Commune de NOUZEROLLES est de 247,73 € TTC, suivant le devis estimatif établi par S.E.S. (Sécurité & Signalisation), et concerne la pose d'un panneau «STOP» à la route du Boucher ainsi que d'une présignalisation «STOP à 150 mètres».

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de cette dépense ; les panneaux seront commandés à l'entreprise indiquée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE (Budget EAU)

Les crédits prévus au budget de l'exercice 2009 étant insuffisants pour procéder au paiement de l'installation d'un filtre à eau et au remplacement d'une pompe à la station de pompage, il y a lieu d'effectuer la modification budgétaire suivante :

	Désignation des articles	Crédits supplémentaires à voter	
		<u>Dépenses</u>	Recettes
618	Autres frais divers	- 2 500,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 500,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		2 500,00
21531	H.O.: Installations sur réseau adduction eau	2 400,00	
2315 -	op.12 : Installations, matériel et outillage techn.	100,00	
		2 500,00	2 500,00

TARIFS REMPLACEMENT COMPTEURS D'EAU GELES

M. le Maire propose de fixer les tarifs à appliquer lorsqu'il y a lieu de remplacer un compteur d'eau gelé ou endommagé par le fait d'une négligence manifeste de l'abonné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de se baser sur la dernière facture d'acquisition de compteurs, à savoir :
 - * compteur diamètre 15 : 67 €
 - * compteur diamètre 20 : 77 €
- de facturer en sus à l'abonné la main d'œuvre comptée à la Commune par la SARL JEAUMOT Denis (36140 Aigurande), prestataire de services désigné pour la gestion du réseau d'eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour information : la SARL TAXIS AMBULANCES DUNOISES (Avenue de la Gare 23800 Dun le Palestel) a vendu à compter du 1^{er} décembre 2009 la partie « Ambulances Dunoises » à « Ambulances ALPHA » de Saint-Vaury. Elle conserve par contre son activité de taxi et va développer ses fonctions de pompes funèbres, notamment avec la mise en service prochaine d'une chambre funéraire à Dun le Palestel.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de la motion adoptée par la Communauté de Communes du Pays Dunois, exprimant sa totale opposition au projet d'installation d'un centre départemental de traitement des déchets ménagers sur les communes de Lafat / Sagnat.
- Une association pour la défense de la qualité de la vie dans le Pays Dunois a été créée et fait appel à la générosité des collectivités pour être soutenue dans son combat contre le projet d'enfouissement des déchets sur le site Lafat / Sagnat.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande d'aide financière.

- M. le Maire fait savoir qu'il a demandé une estimation au Chantier d'Insertion « Petit Patrimoine Environnement » du Comité du Bassin d'Emploi de l'Ouest Creusois, pour :
- le nettoyage du chemin partant du lavoir du Baron et allant jusqu'à la maison d'habitation de Mme DURIF au Bourg,
- l'ouverture du chemin partant de la RD 5 (en face l'ancienne scierie de M. FOURNIOUX) et rejoignant le chemin désigné ci-dessus.

Le coût total des travaux serait de l'ordre de 1 500,00 €.

Le Maire,